

Candidature :

- Conditions pour postuler :

- Être majeur et titulaire du baccalauréat (ou en passe de l'être) ;
- Posséder de solides qualités physiques, aquatiques et de bonnes aptitudes intellectuelles.

- Comment postuler :

Contactez le bureau Marine du CIRFA le plus proche de chez vous pour constituer un dossier de candidature ; choix possible parmi trois voies de recrutement direct (plongeur démineur, plongeur de bord, plongeur hélicopteur).

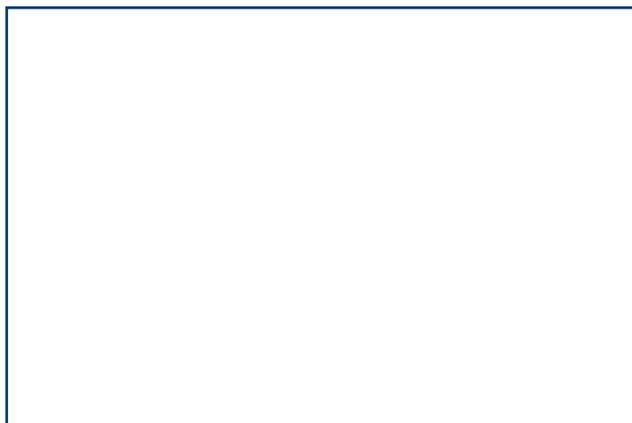
- Parcours de recrutement :

- Une semaine de sélection à l'école de plongée à Saint-Mandrier (évaluation de l'aisance aquatique, du niveau physique, de l'état d'esprit et de la cohérence du profil psychologique avec l'emploi futur)
- Visite médicale spécifique pour confirmer l'aptitude physique
- S'engager dans la Marine pour suivre un cursus de formation de plongeur démineur
- Stage «plongeur de bord» (plongée à l'air de 0 à 35 mètres)
- Participer à une semaine d'évaluation à l'école de plongée (évaluation du niveau technique en plongée sur les bases du plongeur de bord, du niveau physique, de l'état d'esprit et de la cohérence du profil psychologique avec l'emploi futur)
- En cas d'échec lors de ce cursus (inaptitude physique, élimination ou abandon) : possibilité de quitter la Marine ou de rester pour servir dans un autre métier (candidature pour plongeur démineur possible ultérieurement en interne).

Nous contacter

Les marins des Centres d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA) sont à votre disposition pour vous renseigner sur les métiers et les cursus au sein de la Marine et partager leurs expériences.

Pour contacter le centre d'information le plus proche de chez vous :



REJOIGNEZ L'ÉQUIPAGE

ETREMARIN.FR



Être plongeur démineur



Les missions

- Territoire national

- Déminage «historique» en mer, sur l'estran et sur les emprises du Ministère des Armées
- Service public (recherche, récupération de corps...)
- Guerre des mines (sonar, robot sous-marin autonome (AUV), soutien à la dissuasion, protection des approches)
- Travaux sous-marins (intervention en eaux polluées, relevage, soudage, découpage)
- Déminage : Intervention sur **Engins Explosifs Improvisés** à bord des navires et sur les emprises du Ministère des Armées
- Intervention sur mine inconnue
- Intégration aux forces spéciales pour ouverture d'un chenal d'assaut
- Intégration aux forces spéciales pour le dépiégeage d'assaut en **Chaland de Transport de Matériel**



Domaines d'emploi du plongeur démineur

- Plongée à l'air jusqu'à 50 mètres
- Plongée aux mélanges jusqu'à 80 mètres
- Plongée à l'oxygène pur
- Recherche et expertise sous-marine
- Travaux de génie sous-marin
- Exploitation des caissons hyperbares
- Intervention sur munitions en sous-marin et en atmosphérique
- Mise en oeuvre d'explosif en sous-marin et en atmosphérique

Le certificat de plongeur de bord

Cette formation, également accessible en interne, permet d'acquérir des compétences dans le domaine de la plongée. Embarqués, les marins certifiés plongeur de bord exécutent des opérations de maintenance, de contrôle des coques de navires et des interventions de sauvetage en mer.



Le cours plongeur démineur

(10 mois - 120 plongées - 75 heures)

- Une formation théorique primordiale

- Apprentissage des procédures de plongée
- Apprentissage des procédures de recherche sous-marine
- Apprentissage des procédures de mise en oeuvre d'explosif
- Connaissance des explosifs militaires
- Identification des munitions courantes
- Apprentissage du fonctionnement des munitions
- Utilisation et entretien du matériel de plongée
- Utilisation des différents caissons de recompression
- Connaissance des principes de la guerre des mines

- Doublée d'une formation pratique exigeante

- Plongée à l'air jusque 50 mètres
- Plongée au recycleur jusque 80 mètres
- Encadrement des plongées
- Mise en oeuvre d'explosifs (en terrestre et sous-marin)

